



**Concerne : Convocation à la prochaine séance du Comité du Syndicat SICONA-Centre**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous transmets une copie de la convocation du Comité du Syndicat intercommunal SICONA-Centre à sa prochaine séance.

Je vous prie de bien vouloir en informer les membres de votre conseil communal et de la porter à la connaissance des habitants de votre commune.

Vous remerciant d'avance, je vous présente, Madame, Monsieur le bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mersch, le 23 octobre 2020

Pour le Bureau du SICONA-Centre,

Le Président,

(s.) Gérard ANZIA

Le Secrétaire-rédacteur, ff,

(s.) Alex WEBER

---

Extrait de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18.- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

La deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.



## INVITATION

Madame, Messieurs les délégués,

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Comité du SICONA-Centre, laquelle se tiendra **mardi 10 novembre 2020 à 19 :30 heures dans la grande salle du bâtiment Nic Welter de l'école de Mersch, place de l'Église**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour – Approbation.
2. Rapport de la séance du Comité du 9 juin 2020 – Approbation.
3. Affaires du personnel :
  - 3.1. Attribution d'un bon cadeau de 100€ au personnel du service pédagogique en charge des activités éco-pédagogiques pour leur engagement dans le succès du projet SICONA-Kids – Décision.
  - 3.2. Attribution d'un bon cadeau de 100€ à chaque salarié du syndicat en tant que cadeau de fin d'année – Décision.
  - 3.3. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste de guide-pédagogique à tâche partielle (75%) dans la catégorie d'indemnité B, groupe B1, sous-groupe technique – Décision.
  - 3.4. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste de scientifique dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique – Décision.
  - 3.5. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, de deux postes de scientifiques dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique, dans le cadre de la création d'un pacte nature entre l'État et les communes – Décision.
  - 3.6. Organigrammes communs des syndicats de communes SICONA-Centre et SICONA-Sud-Ouest – Présentation.
  - 3.7. Prime à allouer aux salariés, se tenant à disposition pour intervenir en cas d'alarme intrusion au niveau du Centre de Biodiversité à Olm – Décision.
  - 3.8. Nomination à durée déterminée d'un receveur du syndicat – Décision.
4. Décisions à l'appui du budget de 2021 :
  - 4.1. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le syndicat – Décision.
  - 4.2. Amortissement comptable des seuls éléments d'investissements dépassant une valeur de 1.000,00€ – Décision.
  - 4.3. Amortissement comptable de projets - Décision quant aux durées d'amortissement.
5. Projet de budget rectifié de 2020 et du budget de 2021 – Décision.
6. Contrats et conventions :
  - 6.1. Conventions dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » avec la commune de Préizerdaul – Approbation.
  - 6.2. Convention de production dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » avec l'exploitante Mme Josiane LINDEN-WIRTH – Approbation.
  - 6.3. Contrat de sous-traitance de données avec la société SkyCom S.à r.l. – Approbation.



**Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature**

**Séance du Comité**

7. Projet de loi portant création d'un pacte nature avec les communes – Présentation.
8. Divers.

Veillez agréer, Madame, Messieurs les délégués, nos meilleures salutations,

Mersch, le 23 octobre 2020

Pour le Bureau du SICONA-Centre,

Le Président,

(s.) Gérard ANZIA

Le Secrétaire-rédacteur, ff,

(s.) Alex WEBER